

## **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT - CONDITIONS D'ACHAT**

- **Les remboursements ou reports sont disponibles dans certain cas.** A voir ci-dessous pour plus de détails.
- Ce laissez-passer n'est pas transférable.
- **Les cartes RFID perdus seront remplacés au coût de 5\$ plus les taxes. Toute personne ayant oublié son laissez-passer devra se procurer une nouvelle carte RFID.**
- Toute information frauduleuse concernant l'âge ou les liens de parenté entraînera la perte de ce laissez-passer. Les détenteurs du laissez - passer devront fournir une preuve d'identité sur demande. L'âge au 31 décembre 2022 est utilisé pour la classification du laissez-passer.
- La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le [Code de conduite en montagne](#) et faire preuve de courtoisie envers les autres.
- Toute personne utilisant un tel laissez-passer se rend responsable des dommages corporels, de la perte et de tout autre dommage de biens quelle qu'en soit la cause.
- Les laissez - passer donnent accès seulement aux remontées mécaniques menant aux pentes de ski ou planches à neige. Les dirigeants se réservent le droit de confisquer ce laissez-passer si le skieur ne respecte pas le Code de conduite en montagne ou adopte un comportement inacceptable.
- **Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !**
- L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaques de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;
- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- l'utilisation des remontées mécaniques;
- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

- Le contrat ayant donné lieu au présent billet (ou le présent contrat, contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du présent billet de même que l'émetteur (ou les parties) conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de (inscrire le domicile judiciaire de votre station), Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet a été émis.
- Vorlage se réserve le droit de modifier les heures d'ouverture et les tarifs sans préavis.

La personne qui reconnaît au nom des autres détenteurs du laissez - passer inscrits à la liste ci-dessus doit les aviser des conditions et veiller à ce que lesdits membres respectent ces conditions.

## Garantie de Ski Vorlage

Ski Vorlage veut que vous avez la confiance quand vous achetez votre passe de saison, surtout avec l'incertitude reliée au COVID-19.

Les clients qui ont acheté une passe de saison 2022-2023 et décide de ne pas participer cette saison aura deux options :

1. Remettre la passe de saison pour la saison de 2023-2024 sans frais, sans augmentation de prix.
2. Demander le remboursement complet de leur abonnement avant le 4 décembre 2022.

### Conditions:

- Le détenteur doit faire une demande pour remettre ou rembourser à [info@skivorlage.com](mailto:info@skivorlage.com) **avant le 4 décembre 2022, 23h59.**
- L'abonnement (carte RFID) ne doit pas avoir été récupéré et doit être retourné à Ski Vorlage.
- Ces conditions sont valide pour tous les sortes de passes de saison.
- Un frais d'administration de 40\$ plus les taxes sera appliqué au remboursements. Il n'aura pas de frais pour remettre la passe pour l'année prochaine.
- Un abonnement de saison ne peut être reporté qu'une seule fois.

### LA POLICE D'ANNULATION 2022-2023

Dans l'éventualité d'une fermeture permanente de la station engendrée par une ordonnance du gouvernement en raison de la COVID 19, un crédit s'appliquera seulement pour l'abonnement de saison 2022-23 ou la location de casier saisonnier sera appliqué sur l'abonnement de saison 2023-24 ou la location de casier selon le détails suivant :

Avant le 4 décembre, 2022	100%
Entre le 5 décembre et le 21 décembre, 2022	85%
Entre le 22 décembre, 2022 et le 2 janvier, 2023	70%
Entre le 3 janvier et le 14 février, 2023	40%
Entre le 15 février et le 14 mars, 2023	15%
Après le 14 mars 2023	0%

Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé en fonction des mesures d'hygiène et de sécurité, même si ces mesures devaient changer au cours de la saison.

Un crédit (en suivant les détails ci-dessus) peut être demandé uniquement en cas de maladie grave (attestation exigée) ou de déménagement définitif (minimum 150 km de Vorlage).

**Tous les participants à Ski Vorlage s'engagent à respecter les mesures de santé et de sécurité en place pendant la saison 2022/23 et il est entendu que ces mesures peuvent changer au cours de la saison.**

AYANT LU LES CONDITIONS SUSMENTIONNÉS, JE LES ACCEPTE.